

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
8 mars 2005 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle sont présents :

Bruce Campbell, maire, Roger Larose, maire suppléant, les conseillers, Harold McKenny,
Jim Coyle, Pierre Lafrance, Brian Middlemiss, Garry Dagenais et William Twolan

Également présents, le secrétaire-trésorier et quelques contribuables.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|----------------------------|--|
| <u>Jean-Claude Carisse</u> | Monsieur demande une mise à jour des dossiers de recyclage et de traitement des eaux usées. |
| <u>Doreen Sigouin</u> | Mme Sigouin dépose un rapport des activités de la patinoire des dernières semaines. |
| <u>Arnold Trudeau</u> | Monsieur fait une plainte pour les blocs déposés sur son terrain.

<i>Réponse : Les blocs seront enlevés</i> |
| <u>Raymond Bélisle</u> | Monsieur fait une plainte sur le fait que nous ayons engagé un entrepreneur de l'extérieur et sur le comportement de l'inspecteur municipal. |
| <u>Luc Laberge</u> | Monsieur fait une plainte pour les emplacements (adresse Legendre et le garage). |

05-03-599-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2005
 - 4.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 16 février 2005
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le mois de février
 - 5.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses à date
 - 5.5 Demande d'aide financière – Catholic Women's League of Canada
 - 5.6 Protocole d'entente – entre la MRC des Collines et les municipalités représentées – Implantation de bacs de 360 litres pour collecte sélective
 - 5.7 Entente Vidéotron Télécom ltée – fourniture du service d'appel d'urgence 9-1-1
 - 5.8 Récupérer des sommes dues – role no 2542-266288
 - 5.9 Demande de dédommagement – costumes détruits – Comité carnaval de Luskville
 - 5.10 Ajustement de revenu
 - 5.11 Dépôt du rapport du comité d'administration
 - 5.12 Embauche – Commis (sur appel)
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Rapport du responsable du département incendie
 - 6.2 Rapport du délégué du département – (animaux errants – février 2005)

- 6.3 Échelle salariale – service incendie de Pontiac
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Lames de niveleuse
 - 7.2 Spécifications – camion
 - 7.3 Mandat à Fondex – dépôt de neige
 - 7.4 Estimé – installation de 2 poteaux et luminaire – intersection route 148 et ch. Parker
 - 7.5 Construction de chemin – Hydro - contrat à Foresterie Coulonge
 - 7.6 Achat ou réparation - godet
 - 7.7 Entretien 2004 du chemin Terry-Fox, responsabilité partagée
 - 7.8 Lumière de rue – intersection chemins de la Baie et Laverdure
 - 7.9 Lumière de rue – Chemin Tremblay et Damas-Perrier
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Contrôle - animaux nuisibles (rongeurs)
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Rapport du délégué du département (permis émis en février 2005)
 - 9.2 Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2005
 - 9.3 Demande de cadastre – Gaston Renaud
 - 9.4 Premier projet – Règlement no 02-05 – Marge de recul en bordure d'une route sous la responsabilité du MTQ
 - 9.5 Demande à la C.P.T.A.Q. – Janice Wallace
 - 9.6 Règlement de nuisance no 01-05
 - 9.7 Résolution – appui à l'U.P.A.
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Assistance gouvernementale - Sentier de motoneiges permanent
- 11. Divers**
 - 11.1 Représentation – Quyon Ensemble
 - 11.2 Nettoyage – Women's Institute
 - 11.3 Remerciements – M. Bert Kennedy
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Correspondance de M. Ivan Lusk – taxes
 - 12.2 Correspondance – suivi du dossier no 700008628 - Commission des normes du travail
 - 12.3 Demande de renseignements – CSST
 - 12.4 Terrain orphelin – chemin Elm
 - 12.5 Expropriation – chemin Elm
 - 12.6 Service de cueillette pour recyclage – CFER
 - 12.7 Avis d'infraction – Ministère de l'Environnement
 - 12.8 Formulaire « Rapport financier 2004 et prévisions budgétaires 2005 » de la bibliothèque – CRSBPO
- 13. Dépôt de documents**
 - 13.1 Offre de service – John Sweeping
 - 13.2 Rapport synthèse et recommandations– Réseau de télécommunications - territoire de la MRC de Papineau
 - 13.3 Requête – contenant de recyclage – intersection chemin Steele et chemin Lac des Loups
 - 13.4 Requête – demande de lampadaire – chemin Cedarvale
 - 13.5 Courriel de Vincent Barrette – Programme de subvention 2005-06
 - 13.6 Remerciements pour contribution – Les Blés d'Or de Luskville
 - 13.7 Préparatifs en vue des inondations 2005 – Ministère de la Sécurité publique
 - 13.8 C.P.T.A.Q. Compte rendu d'orientation préliminaire – demande du Min. des Transports du Québec
 - 13.9 Date d'audience – grief no 16792
 - 13.10 Demande d'emploi – Pierre Ménard
 - 13.11 Exécutif syndical – Le Syndicat des pompiers et pompières du Québec
 - 13.12 Confirmation d'installation d'un luminaire au coin du chemin Crégheur et du croissant Lusk
 - 13.13 Avis de correction d'office de la MRC des Collines – propriété sous le matricule 5132-29-9187
 - 13.14 Courriel de Marie-Christine Nys – article de « La Presse » – C.P.T.A.Q.
 - 13.15 Résolutions adoptées par le conseil de la MRC des Collines

- 13.16 Procès-verbal de la séance du conseil de la MRC des Collines du 16 décembre 2004
- 13.17 Projet d'ordre du jour – séance du conseil de la MRC des Collines du 17 février 2005
- 13.18 Plainte en regard du drainage – Mme Carpentier
- 13.19 Communiqué – FQM – Remaniement ministériel
- 13.20 « Transport collectifs » - Convocation et ordre du jour – Assemblée générale annuelle
- 13.21 Correspondance de Mme Madeleine Carpentier en date du 1^{er} mars 2005

14. Période de questions – Question period

15. Levée de la séance – Closing of meeting

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre avec les modifications suivantes :

RETRAITS : 5.12 Embauche – Commis (sur appel)
6.3 Échelle salariale – service incendie de Pontiac
7.5 Construction de chemin – Hydro – contrat à Foresterie
Coulonge
11.3 Remerciements – M. Bert Kennedy

AJOUTS : 6.3 Comité de Sécurité publique
11.3 Women's Institute

Adoptée

05-03-600-01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 FÉVRIER 2005

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 février 2005 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

05-03-601-01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 FÉVRIER 2005

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 16 février 2005 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

05-03-602

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de 30 329,88 \$ (voir annexe) pour la période se terminant le 24 février 2005 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-603

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Pierre Lafrance
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **514 345,07 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 24 février 2005 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-604

ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS DE MARS

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe « A » ci-joint pour un montant total de 1 730,01 \$ taxes en sus.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-605

AIDE FINANCIÈRE – LIGUE DES FEMMES CATHOLIQUES DU CANADA

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accorde une aide financière au montant de 100,00 \$ à titre d'aide financière pour la réception donnée dans le cadre du 50^e anniversaire de cet organisme.

Des pièces justificatives devront être fournies à l'appui de cette aide.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-606

**RÉSOLUTION POUR LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
VISANT L'IMPLANTATION DE BACS DE 360 LITRES ET LA CRÉATION
D'UN COMITÉ DE SUIVI**

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été accepté par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles prévoit l'achat de bacs de 360 litres pour la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a donné le mandat à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de procéder à la préparation d'un règlement d'emprunt pour l'achat de bacs de 360 litres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais n'a pas déclaré sa compétence pour l'implantation des bacs de 360 litres sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des bacs nécessite une entente pour fixer les obligations et les responsabilités entre la municipalité et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dès la signature du protocole d'entente, un comité de suivi sera mis en place;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'implantation de bacs de 360 litres et la création d'un comité de suivi.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente, Monsieur Garry Dagenais et comme substitut le Secrétaire-trésorier pour occuper le poste sur le dit comité de suivi.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Le conseiller *Jim Coyle* donne avis de motion, par les présentes, pour la préparation d'un règlement visant à imposer un tarif pour le service 9-1-1 aux entreprises de services locaux concurrentiels.

05-03-607

RÉCUPÉRATION DES SOMMES DUES – NO DE ROLE 2542-26-6288

CONSIDÉRANT la reconnaissance de dette signée par Gilbert Ebert Braden relativement aux taxes municipales dues pour les années 1996 à 2003 relativement à la propriété portant le numéro 2542-26-6288;

CONSIDÉRANT QUE M. Braden n'a pas respecté ladite entente de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU de mandater la firme Legault Roy afin d'entreprendre à l'encontre du propriétaire de la propriété portant le numéro de matricule 2542-26-6288 une action personnelle de façon à obtenir un jugement pour les taxes dues à ce jour, soit un montant supérieur à 6 135,03 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-608

REPLACEMENT – MATÉRIEL DÉTÉRIORÉ

Il est

Proposé par Pierre Lafrance
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité paie un maximum de 500,00 \$ au « Comité carnaval » pour le remplacement des mascottes détruites par les souris au Centre communautaire, sous présentation de pièces justificatives.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE tous les organismes ayant des objets entreposés dans les locaux municipaux prennent les mesures appropriées pour éviter des dommages ou les retirer des dits locaux. La municipalité ne paiera plus de dommages dans de telle situations.

Le vote est demandé CONTRE = 7

Rejetée

05-03-609

AJUSTEMENT DE REVENU

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'ajustement de revenu aux compte suivant:

Numéro de matricule	Montant
4244-95-5874	728,60 \$

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-610

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique est responsable de faire des recommandations au Conseil qui a un impact sur les rémunérations du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique est responsable de faire des recommandations au Conseil qui a un impact sur les conditions de travail du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'appuie fortement sur les recommandations de ce comité lors de prendre des décisions qui affectent les fonctions du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales a fait savoir que le Conseil ne doit pas allouer un conseiller (qui occupe un poste à temps partiel de pompier syndiqué) de siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE certains des conseillers ont, À PLUSIEURS REPRISES, demandés à M. Middlemiss de se retirer du Comité de sécurité publique et de toutes discussions et décisions concernant le Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Middlemiss refuse de résigner, soit du Comité de sécurité publique, du Service incendie ou en tant que conseiller du quartier 6;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales a fait savoir qu'il y a possibilité qu'un « conflit d'intérêt » existe entre le fait d'être conseiller et employé syndiqué à temps partiel au service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le Conseil destitue M. Middlemiss du Comité de sécurité publique et suspende le dit Comité jusqu'à nouvel ordre.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Secrétaire-trésorier s'informe auprès du Ministère des Affaires Municipales du potentiel de « conflit d'intérêt » et se rapporte au Conseil afin qu'il puisse s'occuper de cette situation correctement et légalement.

Le vote est demandé POUR = 3 CONTRE = 4

Le conseiller Brian Middlemiss s'abstient du vote.

Les conseillers Pierre Lafrance, Garry Dagenais, William Twolan et le maire Bruce Campbell votent contre la résolution car ils veulent plus d'information.

Rejetée

05-03-611

ACHAT – LAMES DE NIVELEUSE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac achète 2 systèmes de lames de niveleuse, tel que présenté par l'inspecteur municipal au coût approximatif de 8 325,10 \$. Une somme supplémentaire de 857,20 \$ est accordée pour l'achat de dents supplémentaires.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-612

SPECIFICATIONS – ACHAT CAMION 10 ROUES

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac mandate l'inspecteur municipal pour la préparation d'un document énonçant les spécifications pour l'achat d'un camion 10 roues et de faire parvenir le devis de soumission à au moins quatre (4) fournisseurs de la région.

Adoptée

05-03-613

MANDAT À FONDEX – DÉPÔT DE NEIGE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac confie à Fondex Outaouais le mandat d'étude pour l'implantation d'un dépôt de neige à proximité du village de Quyon. Une somme maximale de 4 000,00 \$ est accordée à cette fin.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-614

LUMINAIRE – INTERSECTION CHEMIN PARKER ET ROUTE 148

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accorde à « Entreprise Électrique Marenger » le contact d'installation de 2 poteaux, luminaire, fil etc. au coin des rues Parker et 148. Une somme de 2 315,00 \$ est accordée à ces fins.

De plus, une somme de 400,00 \$ est accordée pour le branchement par Hydro-Québec.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-615

RÉPARATION – GODETS – PELLES RÉTROCAVEUSES

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte l'offre de _____ pour la réparation des 2 godets des pelles rétrocaveuses pour la somme _____ \$.

Le vote est demandé CONTRE = 8

Rejetée

05-03-616

LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMINS DE LA BAIE ET LAVERDURE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte de payer la somme de 5 407,62 \$ pour l'installation et le raccordement d'une lumière au coin des chemins La Baie et Laverdure pour des raisons de sécurité lors de l'attente d'autobus par les enfants et l'utilisation des boîtes postales par les contribuables.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-617

LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN TREMBLAY ET DAMAS-PERRIER

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse procéder à l'installation et au branchement d'une lumière de rue au coin des chemins Tremblay et Damas-Perrier sur le poteau existant. Un budget de 700,00 \$ est accordé à ces fins.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

05-03-618

MANDAT – CONTRÔLE VERMINE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accorde à *Abell Pest Control* le mandat pour le contrôle de la vermine au Centre communautaire pour la somme mensuelle de 35,00 \$ selon l'offre fournie.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN FÉVRIER 2005

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU
21 FÉVRIER 2005**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport.

05-03-619

DEMANDE DE CADASTRE – M. GASTON RENAUD

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire créer les lots 3 453 403, 3 453 404 et 3 453 405, situés sur le chemin de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE les lots proposés sont conformes au règlement de lotissement no. 178-01;

CONSIDÉRANT QUE le besoin croissant de nouveaux lots à construire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du requérant ayant pour but de créer les lots 3 453 403, 3 453 404 et 3 453 405, situés sur le chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur M. Michel Fortin sous ses minutes no. 13747

Adoptée

05-03-620

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT No 02-05

nommé : "Modification au règlement de zonage no. 177-01 – Article 4.4.3 - Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du ministère des transports"

«MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 177-01 – ARTICLE 4.4.3 – VISANT L'APPLICATION D'UNE DISTANCE MINIMALE DE TRENTE CINQ MÈTRES (35M) DE L'EMPRISE DES ROUTES RÉGIONALES, POUR LA CONSTRUCTION DE TOUT NOUVEAU BÂTIMENT. »

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge à propos et d'intérêt public de modifier l'article 4.4.3 du règlement de zonage 177-01 de la Municipalité de Pontiac en ce qui à trait la marge de recul en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

CONSIDÉRANT QUE « Le schéma d'aménagement révisé », Règlement no. 44-97, de la MRC des Collines de l'Outaouais, réglemente les marges de recul applicable en bordure des routes numérotées ou non, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le présent projet de règlement comme suit :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT No 02-05

nommé : "Modification au règlement de zonage no. 177-01 – Article 4.4.3 - Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du ministère des transports ".

ARTICLE 1

L'article 4.4.3 du règlement de zonage de la Municipalité de Pontiac est modifié comme suit :

4.4.3 Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Dans toutes les aires d'affectation, à l'exception de l'aire d'affectation multifonctionnelle, tout nouveau bâtiment doit être construit à une distance minimale de trente cinq mètres (35 m) de l'emprise de la route.

Liste des routes régionales pour l'application de l'article 4.4.3.

- Route 148
- Route 366
- Chemin d'Eardley-Masham
- Chemin du Lac-Des-Loups

ARTICLE 2

Le présent projet règlement vient modifier les dispositions applicables à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 177-01 de la Municipalité de Pontiac.

ARTICLE 3

Le projet de règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

M. William Twolan et Bruce Campbell votent contre la résolution.

Adoptée

05-03-621

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – JANICE WALLACE

Il est

Proposé par William Twolan
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'aliénation d'une superficie de 25 acres du lot 1C, rang 5, canton d'Onslow.

Adoptée

05-03-622

RÈGLEMENT N° 01-05

**« RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 07-02 ET 02-03
CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun et d'intérêt public d'adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l'ordre et la propreté sur le territoire de la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au conseil l'adoption des dispositions proposées par ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Définitions

Municipalité

Municipalité de Pontiac

Véhicule

Signifie tout véhicule au sens du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., chapitre C-24.2)

Le mot «véhicule» désigne tout genre de véhicule qu'il soit motorisé ou non et inclut de façon non limitative, tout véhicule terrestre, aérien, naval ainsi que remorque et semi- remorque.

Nuisance

Matière et/ou objet qui, par sa nature ou suite à son usage illégal ou abusif, cause des inconvénients sérieux ou porte atteinte à la santé publique, au bien-être de la communauté ou à la qualité esthétique d'un immeuble.

Un permis peut être accordé si l'usage est permis dans la zone affectée.

ARTICLE 2 :

Entretien des propriétés

- 2.1** Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain de jeter, laisser ou entreposer une matière et/ou objet constituant une nuisance.

Exemples :

les déchets solides	le verre
la ferraille	le bois
les pneus	la terre
les appareils ménagers	la pierre
les meubles	la brique
les ordures ménagères	le béton
les bouteilles vides	le gravier
les résidus d'émondage	le plâtre
les coupures de gazon	les débris de construction, démolition
les feuilles mortes	les machineries

- 2.2** Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain d'utiliser tout véhicule ou parties de ceux-ci pour effectuer de l'entreposage sur un lot ou emplacement utilisé à des fins résidentielles.
- 2.3** Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain d'entreposer à l'extérieur un véhicule fabriqué depuis plus de 7 ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement.

Un véhicule possédant une plaque de remisage peut être conservé pendant un an.

- 2.4** Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain d'utiliser tout contenant n'ayant pas été préfabriqué ou manufacturé à cet effet pour entreposer des ordures ou autres rebuts aux abords des voies de circulation ou sur toute propriété.

Les contenants fabriqués ou manufacturés à ces fins devront, en tout temps, être maintenus de façon sanitaire et en bon état.

- 2.5 Une excavation, un amoncellement de terre, de pierres ou tous autres matériaux de même nature pouvant constituer un danger à toute personne et ne pouvant raisonnablement être reconnu comme faisant partie intégrale du terrassement dudit lot est interdit.

ARTICLE 3

Sanctions

- 3.1 Toute personne physique ou morale qui commet une infraction est passible des amendes minimales et maximales suivantes :

Infraction	Personne Physique		Personne morale	
	Min.	Max	Min.	Max
1 ^{ère} infraction	150\$	1,000\$	300\$	2,000\$
2 ^e infraction dans une période de 24 mois de la 1 ^{ère} infraction	300\$	2,000\$	400\$	3,000\$
Pour toute infraction subséquente dans une période de 24 mois d'une même infraction	450\$	2,000\$	500\$	3,000\$

ARTICLE 4

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

05-03-623

RÉSOLUTION – APPUI À L’U.P.A.

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accorde un appui moral à l’U.P.A. dans ses démarches auprès du gouvernement provincial en vue d’en arriver à une entente équitable quant à l’aide financière accordée dans le domaine de l’agriculture.

Le vote est demandé

POUR = 4

CONTRE = 3

Adoptée sur division

05-03-624

**CRÉER UN SENTIER DE MOTONEIGES ET V.T.T. PERMANENT –
DEMANDE D’ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac était jadis une communauté agricole;

CONSIDÉRANT des changements dans l’agriculture ont limité le nombre de fermes qui opèrent dans les limites de nos frontières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit trouver d’autres moyens à part de l’agriculture pour créer de l’emploi et offrir d’autres opportunités à ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme est une des options la plus compatible pour créer de l’emploi;

CONSIDÉRANT le sport de la motoneige et du V.T.T. est devenu un atout important pour notre économie;

CONSIDÉRANT QUE cette municipalité compte beaucoup sur les revenus du sport de la motoneige;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par William Twolan
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande au Gouvernement provincial de nous offrir de l’aide à établir et créer un sentier de motoneiges et V.T.T. permanent dans la Municipalité de Pontiac.

M. Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée

05-03-625

REPRESENTATION – QUYON ENSEMBLE

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac nomme *M. Harold McKenny* à titre de représentant pour siéger au conseil d’administration de Quyon Ensemble.

Adoptée

05-03-626

NETTOYAGE – L’ÉDIFICE WOMEN’S INSTITUTE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité mandate M. Paul Desjardins pour l’entretien et le nettoyage de la salle au « Women’s Institute ». M. Desjardins devra prendre lui-même les arrangements nécessaires avec les usagers pour les frais et l’accès à la salle.

Adoptée

M. Harold McKenny quitte la table à 21h25.

05-03-627

CENTRE PONTIAC – ÉDIFICE « WOMEN'S INSTITUTE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été approchée par « Quyon Ensemble » pour nommer un représentant qui siégera à leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé le conseiller *Harold McKenny* comme représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. McKenny a besoin d'un endroit pour les rencontres avec cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le maire et tous les conseillers ont le droit d'utiliser tout bâtiment municipal selon leur disponibilité et ce, sans frais à des fins de réunion pour affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice connu comme « Women's Institute » est l'endroit le plus convenable;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais à quiconque pour la location de ces locaux, même pour des fins municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accorde l'utilisation des locaux du « Women's Institute » et ce, sans frais à M. McKenny pour les rencontres avec Quyon Ensemble et que la municipalité paye les frais en question.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0305437

M. Harold McKenny retourne à 21h30.

05-03-628

EXPROPRIATION – CHEMIN ELM

CONSIDÉRANT QUE le chemin Elm est un chemin municipal sous la direction de la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le biais de l'article 1097 du Code municipal du Québec, peut, en se conformant aux procédures d'expropriation prévues par la loi, s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble ou servitude dont elle a besoin pour toute fin municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire acquérir de gré à gré ou par expropriation le lot 2 889 804 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et ce, afin d'extensionner les limites du chemin Elm;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

- C.P.T.A.Q. Compte rendu d'orientation préliminaire – demande du Min. des Transports du Québec
- Date d'audience – grief no 16792
- Demande d'emploi – Pierre Ménard
- Exécutif syndical – Le Syndicat des pompiers et pompières du Québec
- Confirmation d'installation d'un luminaire au coin du chemin Crégheur et du croissant Lusk
- Avis de correction d'office de la MRC des Collines – propriété sous le matricule 5132-29-9187
- Courriel de Marie-Christine Nys – article de « La Presse » – C.P.T.A.Q.
- Résolutions adoptée par le conseil de la MRC des Collines
- Procès-verbal de la séance du conseil de la MRC des Collines du 16 décembre 2004
- Projet d'ordre du jour – séance du conseil de la MRC des Collines du 17 février 2005
- Plainte en regard du drainage – Mme Carpentier
- Communiqué – FQM – Remaniement ministériel
- « Transport collectifs » - Convocation et ordre du jour – Assemblée générale annuelle
- Correspondance de Mme Madeleine Carpentier en date du 1^{er} mars 2005

05-03-630

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Bruce Campbell
 Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h00 ayant épuisé l'ordre du jour

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0305437

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 05-03-602 à 05-03-605, 05-03-607, 05-03-609, 05-03-611, de 05-03-613 à 05-03-614, de 05-03-616 à 05-03-618 et 05-03-627.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER